



Date limite d'inscription le 12 juin 2026

Nom du responsable légal :

Indiquez-le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __

Adresse complète :

Tél : E-mail :

**Merci de remplir une fiche sanitaire par enfant.
Imprimé disponible sur www.cigalesetgrillons.com**

OBLIGATION D'INSCRIPTION DE 3 JOURS MINIMUM PAR SEMAINE

	Juillet 2026									
	Matin de 08h00 à 09h00					Soir de 17h00 à 18h00				
	Lundi 06	Mardi 07	Mer 08	Jeudi 09	Vend 10	Lundi 13	Mardi 14	Mer 15	Jeudi 16	Vend 17
Cochez la date choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERMÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure d'arrivée (Matin)										
Heure de départ (Soir)										
	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24	Lundi 27	Mardi 28	Mer 29	Jeudi 30	Vend 31
Cochez la date choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure d'arrivée (Matin)										
Heure de départ (Soir)										



Tarif	Nbre de jours	Nombre d'enfants	Montant du paiement à joindre

Choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par chèque ANCV, ANCV connect ou CESU préfinancés papier uniquement
- Par carte bancaire :

Suite à la réglementation en vigueur, pour un paiement par carte bancaire, merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A

Signature :

Le



VACANCES JUILLET ETE 2026



Fonctionnement de l'ALSH

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Ménéstreau-en-Villette
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de contacter directement l'association « Cigales et Grillons ».

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié)

Horaires d'accueil :	Lieux :	Restauration :
De 09h00 à 17h00 Possibilité d'accueil et de départ échelonné : de 08h à 09h00 et de 17h00 à 18h.	Accueil de Loisirs Rue des écoles 45240 MENESTREAU EN VILLETTE	Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons »,
 les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
 Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

La date limite d'inscription est fixée au 12 juin 2026.

Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.
 - En cas de retard répétés après 18h00, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant
 - Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.
 - Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

Les tarifs :

	TARIF 2026
1 ^{er} enfant	15,15 €
2 ^{ème} et plus	13,15 €
Doivent venir les mêmes jours	
Tarif Unique habitant Hors Commune	29,90 €

Paiement / Mode de règlement possible et facilité de paiement

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription au bureau de l'association « Cigales et Grillons ».
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire
- Par chèques Vacances ANCV ou ANCV Connect
- Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes : absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
 - Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
 - En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.